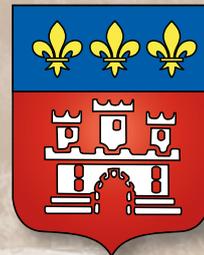


N° 22 - Décembre 2018

Castellane

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

-info.com



La vie de Castellane et ses hameaux



Ce bulletin paraît en juillet et décembre, il vous informe sur tout ce qui concerne « La vie de Castellane et ses hameaux »



Visitez le site officiel de la mairie de Castellane.

mairie-castellane.fr

Vous pouvez le consulter pour toutes informations (marchés, foires, festivités, travaux, démarches administratives, etc...).

RENSEIGNEMENT et numéros utiles

- * **Mairie** de 9h-12h & 14h30-17h - 04 92 83 60 07
- * **Services Techniques** 06 86 96 69 33
- * **Police Municipale** 06 86 96 69 35
- * **Permanence accueil CCAS** 04 92 83 77 19
- * **Office de Tourisme** 04 92 83 61 14
- * **Communauté de Communes du Moyen Verdon** 04 92 83 68 99
- * **Déchetterie** 04 92 83 39 21
- * **Maison Médicale « Ducélia »** 04 92 83 77 40
- * **Médecin :**
- Dr Philippe VAN WINKELBERG** 04 92 83 77 40
- Dr Charles CORNET** 04 92 83 77 40
- * **Kinésithérapeute**
- Patrice MICHEL** 04 92 83 60 10
- * **Kinésithérapeute**
- Françoise GHESQUIERE** 04 92 83 65 24

- * **Cabinet Infirmière** 04 92 83 69 25
- * **Dentistes Dr Nathalie SIROT** 09 67 10 67 08
- Dr Maeva QUEYREL** 04 92 83 45 18
- * **Pharmacie Leocard** 04 92 83 61 01
- * **Vétérinaires** 04 92 83 00 00
- * **Urgences médicales** 15
- * **Pompiers** 18
- * **Gendarmerie** 17
- * **Hôpital « Ducélia »** 04 92 83 98 00
- * **Curé du secteur Verdon** 04 92 83 72 23

Taxis

* VINCENT Frédéric	06 42 29 21 76 06 83 68 46 82 04 92 83 75 87
* SAS SERANTO Anthony FRANÇOIS	06 11 26 97 31 04 92 83 61 62
* Jean-Jacques GUICHARD	04 92 83 60 80

LA DÉCHETTERIE



DÉCHETTERIE DE CASTELLANE

HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE

Horaires valables à partir du 1er novembre 2018

COORDONNÉES	CASTELLANE	LA PALUD SUR VERDON
	04 92 83 39 21	
LUNDI	de 13h30 à 17h30	de 8h00 à 10h00
MARDI	de 13h30 à 17h30	FERMÉ
MERCREDI	de 13h30 à 17h30	de 8h00 à 10h00
JEUDI	de 13h30 à 17h30	FERMÉ
VENDREDI	de 13h30 à 17h30	de 15h00 à 17h00
SAMEDI	de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	FERMÉ

Fermeture les dimanches et les jours fériés.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON - BP 2 - Z.A. Les Isclès - 04170 SAINT ANDRÉ LES ALPES - 04 92 83 68 99 - contact@ccapv.fr
www.ccapv.fr

Vous reconnaissez-vous du Castellane Info juillet 2018

Yohan Faurie,
Kévin Mandine,
Katia Bellati,
Liliane Silvestrelli,
Anne-Laure Ricco,
Maxime Rougetet,
Aurélien Patuma,
Kelly Abraham,
Élodie Giusti,
Kevin Jolliet,
Amandine Capdeville,
Alisson Geffroy,
Amandine Signoret,
Alexandre Poil,
Amélie Demandolx,
Florent Cheminal,
Alexis Bourry,
Evan,

Castellanaises, Castellanaï, chers amis,



Pour cette année 2018, vous allez découvrir à travers tous les articles transmis la vie de Castellane, ses projets et la puissance du monde associatif. Cela est encourageant de voir à quel point nombre de personnes consacrent beaucoup de leur temps à destination des autres et cela témoigne de la bonne vitalité de notre commune. Un grand merci à tous ceux qui s'investissent à tous les niveaux !

Une commune, c'est l'échelon de proximité. Cette relation proche est en train de disparaître au profit de décisions qui échappent aux élus communaux. Comme je le disais il y a deux ans, la loi NOTRe retire aux communes le fait de décider de leur avenir et d'y jouer un rôle central. Notre commune a perdu une partie importante de ses capacités financières suite aux baisses régulières de dotations, à la création de l'intercommunalité et aussi aux baisses de subventions. Notre capacité d'autofinancement de projets a été réduite de moitié alors que notre gestion « en bon père de famille » a permis de réduire la dette et tout cela sans augmentation des impôts communaux.

Notre intercommunalité représentant un quart de la superficie du département des Alpes de Haute-Provence, dont les habitants constituent 7 % de la population du 04 et qui résulte d'une fusion forcée de cinq intercommunalités sans l'adhésion majoritaire des élus, pose problème. La gestion intelligente d'un territoire aussi vaste est impossible.

« La mise en œuvre accélérée de la réforme de l'intercommunalité sur certains territoires et l'application mécanique et parfois trop stricte de la loi NOTRe ont pu être sources de dysfonctionnements et de déceptions. Le Gouvernement a demandé aux préfets de recenser avec vous ces difficultés afin d'y apporter des réponses concrètes. J'ai demandé au Gouvernement d'être pragmatique et, s'il le faut de proposer de modifier la loi. » (extrait du discours du Courrier du président de la République aux maires, 16 novembre 2018).

C'est pourquoi j'espère que l'annonce, citée ci-dessus, de Monsieur le président de la République sera suivie d'effets dans l'intérêt de tous ! Sans marge de manœuvres financières et décisionnelles, le maire et son conseil municipal ne pourront plus remplir leurs missions diverses et essentielles qui doivent aller dans le sens de l'intérêt général afin que les habitants de notre territoire puissent bénéficier des meilleures conditions en termes d'équipements publics. Si rien ne change, nos communes ne seront plus que des coquilles vides.

Pour retracer les événements 2018 et présenter les projets 2019 qui marqueront la dernière année de ce mandat communal, je vous invite chaleureusement toutes et tous à la cérémonie des vœux du maire qui aura lieu samedi 26 janvier à la salle des fêtes à 17h.

2018 aura été pour certains une année de joies et de réussites et pour d'autres de peines et de tristesses. Je m'associe personnellement aux événements heureux ou malheureux qui vous ont touchés. Soyons unis et solidaires pour surmonter ensemble toutes les difficultés !

En cette fin d'année 2018, je vous souhaite au nom du Conseil Municipal, du personnel communal et en mon nom, d'excellentes fêtes de Noël et une très bonne année 2019 pour vous, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.

Avec mes sentiments dévoués,

Jean-Pierre TERRIEN
Maire de Castellane

Fréquences Radio FM

- Europe 1 : 100 MHz
- Nostalgie : 92.5 MHz
- RFM : 104.9 MHz
- Radio Verdon : 91 MHz
- Fréquence mistral 101.8 MHz





RECENSEMENT

La commune de Castellane va en effet réaliser en 2019 le recensement de sa population.

La période de collecte des informations, fixée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes (INSEE) se situera entre le 16 janvier 2019 et le 16 février 2019.

Ainsi, à partir de mercredi 16 janvier 2019, un agent recenseur, recruté par la commune, vous rendra visite. Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à Mesdames Cléo HELSMOORTEL, Sandra GARCIA, Madeleine REMI, Sandrine GUINY et Gyslaine BAUDIER.

Votre réponse est importante pour la gestion de l'avenir de votre commune. Merci d'avance de votre participation.



PUBLI-COMMUNIQUÉ

RECENSEMENT
de la population 2019
www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe!

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,9 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. En outre, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 37 tonnes de papier en 2018. On a tout y gagner!

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilitée à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR, À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

Insee & votre commune

DES NOUVELLES DU PROJET DE REVITALISATION DU « CENTRE-BOURG » DE CASTELLANE

Schéma de référence

Suite à la restitution du schéma de référence définitif en hiver dernier, la Commune a engagé cette année une étude de maîtrise d'œuvre financée à 70% par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) relative au réaménagement des espaces de stationnement de la salle des fêtes et des Aires. L'objectif de cette étude est de préparer la programmation des travaux d'aménagement des espaces publics et parkings et de déposer des dossiers de subventions afin de pouvoir réaliser les travaux.

L'architecte Gilles BROCCOLI travaille actuellement sur le réaménagement qualitatif des espaces publics et parkings de la salle des fêtes et des Aires. Bien que le projet définitif ne soit pas encore clairement établi, la première esquisse a été produite. Elle retranscrit l'ambiance urbaine que l'architecte en commun accord avec les élus souhaite donner à ce secteur urbain.

On observe la qualité des espaces dédiés à la mobilité douce notamment devant l'école maternelle et la salle des fêtes. On note également le marquage des places de stationnement afin d'optimiser les parkings notamment en période de saturation durant la saison estivale.



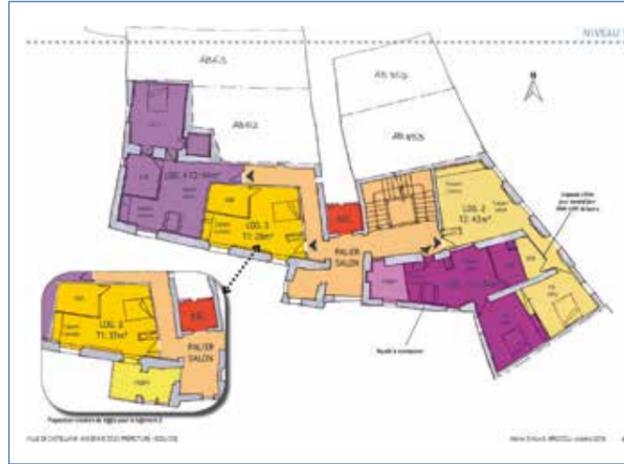
Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie et restructuration de l'îlot des Tilleuls

Les premiers travaux relatifs à la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie débuteront en printemps 2019. Pour rappel, la commune en partenariat avec le bailleur social Habitations de Haute Provence réaliseront la remise en état complète du bâtiment. Les élus espèrent installer des commerces ou un service public en rez-de-chaussée, le bailleur social envisage de son côté la création de 9 logements allant du T1 au T3 accessibles aux personnes à mobilité réduite grâce à l'installation d'un ascenseur. Les architectes en charge du projet travaillent actuellement à la consultation des entreprises afin de procéder prioritairement au désamiantage et à la démolition d'annexes bâties avant toutes opérations de réhabilitation. En effet, le projet n'est pas qu'une simple rénovation d'immeuble, il s'inscrit dans une réflexion urbanistique plus large visant à la restructuration des îlots urbains des Tilleuls et du Teisson.

Les objectifs d'aménagement à court et moyen termes sont actés par le conseil municipal. Outre l'amélioration de l'habitat et le développement commercial, les élus souhaitent à travers ce projet, valoriser la qualité de vie

des habitants et des visiteurs. Pour cela les architectes ont proposé la démolition de certains bâtiments afin de créer une aération du tissu urbain. L'idée est de créer par la suite des espaces publics ouverts et accessibles pour tous dans le centre ancien du village. De plus, afin d'améliorer la circulation de la population dans le noyau médiéval, élus et architectes souhaitent la création et la réouverture d'andrônes permettant de favoriser exclusivement la mobilité douce (piéton, vélo, poussette...).





332.40 €/mois) au T4 (3^{ème} étage 85 m², loyer 503.85 €/mois), pour plus d'information veuillez contacter le bailleur social.

La Résidence Saint Martin a été l'objet d'importants travaux au cours de l'année. Dans l'ensemble des 17 logements, le bailleur a réalisé le remplacement des fenêtres ainsi que des volets. Pour ce faire, il a opté pour des équipements très performants au niveau thermique et acoustique. Les pièces à vivre des façades côté rue principale ont été équipées de volets intérieurs, l'électricité a été remise aux normes. Nous avons fait poser des équipements de chauffages électriques de dernière génération qui vont apporter un confort supplémentaire aux résidents. Habitations de Haute Provence a modernisé les équipements sanitaires des logements.

Sur les abords directs du bâtiment le bailleur social est également intervenu, il a notamment fait réaliser un trottoir surélevé sur la partie nord du bâtiment afin d'éviter au maximum l'arrivée d'eau pluviale en pied de façades, l'accès voirie a été redéfini et calibré afin d'éviter les ruissellements depuis la voie communale. H2P a aussi refait l'étanchéité de la terrasse à l'arrière du bâtiment côté parking. Il a été posé une pompe de relevage dans une cave du rez-de-chaussée afin d'évacuer les eaux parasites qui sortent du drain. Enfin, il a réorienté les descentes de gouttières afin de limiter l'apport d'eau pluviale en pied de bâtiment et une partie de la toiture a été révisée côté rue principale.



L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

Les élus rappellent qu'il y a une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours sur le périmètre de l'ex Communauté de communes du Moyen Verdon avec des aides financières bonifiées sur le centre ancien de la commune de Castellane. Pour

En parallèle de ce projet emblématique pour la commune de Castellane, les élus ont défendu le projet de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie. Désormais propriété du bailleur social Habitation de Haute Provence, les deux bâtiments d'habitation feront l'objet de lourds travaux de rénovation et d'isolation avant mise en location.

Enfin, la commune a récemment terminé son programme d'isolation thermique et une partie des travaux de rénovation des logements communaux grâce aux subventions du programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Comme l'exprimait Monsieur le Maire lors d'un Comité de pilotage du projet Centre-bourg : « Mes élus et moi sommes heureux d'avoir permis la rénovation et l'isolation d'appartements permettant d'accueillir les vacataires du Service départemental d'incendie et de secours et les saisonniers du service Culture et Patrimoines, indispensables au bon déroulement et à l'animation d'une saison estivale vitale pour la commune ». D'autres travaux de rénovation dans les logements communaux sont projetés pour 2019.

Logements sociaux Espace Saint Martin Habitations de Haute Provence (H2P)

Suite à un entretien avec le bailleur social Habitations de Haute Provence, partenaire de la commune dans le cadre du projet de revitalisation du « Centre-bourg ». Le représentant du bailleur précise que 9 logements sont à louer dans la résidence Saint Martin. Pour bénéficier d'un logement social il suffit de faire une demande auprès du bailleur directement sur le site internet suivant : <http://immobilier04-hhp.fr/> soit en vous adressant auprès de la Maison de Services au public (CCAS). Les logements disponibles immédiatement ou prochainement à la location vont du T2 (3^{ème} étage, 48 m², loyer

plus d'informations la municipalité invite les propriétaires occupants ou bailleurs intéressés à contacter directement LOGIAH 04, le bureau d'étude en charge de cette action. Permanences téléphoniques du lundi

au jeudi de 9h30 à 18h au 06 37 07 28 10. Permanences physiques à Castellane tous les troisièmes mercredi du mois à la Communauté de communes Alpes Provence Verdon (126 Avenue Frédéric Mistral).

Consulter le site de l'opérateur LOGIAH 04 : <http://logiah.com>

Consulter le site de la Mairie de Castellane : <http://www.mairie-castellane.fr/revitalisation-Centre-bourg>



Flyers disponibles en mairie

Vous souhaitez en savoir plus sur les actions du Centre-bourg ?

Les élus sont heureux de mettre à votre disposition des flyers et un livret explicatif du projet « Centre-bourg ». Ces documents retracent l'historique du projet avec de nombreuses explications et illustrations.

N'hésitez pas à venir les chercher en mairie ! Ou à les télécharger sur le site internet de la mairie <http://www.mairie-castellane.fr/>

Appel à projet

Les élus vous informent qu'une concertation publique relative au projet de restructuration des îlots urbains des Tilleuls et du Teisson sera organisée en début d'année 2019.

La commune animera un atelier participatif, en partenariat avec, un bureau d'étude d'urbanisme et d'architecture et les services de l'Etat. L'atelier permettra d'une part de présenter aux habitants l'avancement du projet de restructuration des îlots urbains notamment la réhabilitation de l'ancienne Sous-Préfecture.

D'autre part les habitants qui participeront à cet atelier seront amenés à travailler/réfléchir/échanger avec l'équipe d'animation sur les notions de réhabilitation du bâti et intégration paysagère en centre ancien.

Cette concertation publique s'inscrit dans le cadre du montage d'un dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) que la commune construit en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA).



INTERCOMMUNALITÉ

LE PLU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réunion publique sur le zonage à Castellane.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU du Moyen Verdon, une troisième vague de réunions publiques a été organisée par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) et animée par le bureau d'étude Cittanova.

Celle de Castellane s'est déroulée le 10 octobre dernier, rassemblant ainsi une trentaine de personnes dans la salle polyvalente. Au programme : la présentation de l'avancée du projet de zonage et de règlement.

Une introduction de la démarche par M. Serge PRATO, président de la CCAPV, a permis au bureau d'étude de développer la méthodologie et les outils employés pour la réalisation du zonage et du règlement écrit du futur document d'urbanisme, lequel régira les conditions d'utilisation des sols à l'échelle de 19 communes.

Si de nombreux thèmes ont été évoqués, les principaux questionnements concernaient l'enveloppe du nombre de logements à créer, au nombre de 700 pour les 10 prochaines années et les futures zones ouvertes à la constructibilité, notamment celles en extension urbaine (futures zones à urbaniser). En accord avec les lois nationales et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu par les élus, la consommation foncière devra s'amenuiser

et les superficies des secteurs constructibles seront réduites comparativement à ce qui a été urbanisé lors de la décennie précédente. À ce jour, les travaux sur le règlement et les secteurs de projets d'aménagement appelés Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont encore en cours.

Cet échange a également permis à l'assemblée de connaître les moyens donnés aux habitants pour s'exprimer tout au long de la procédure.

Si les réunions publiques sont un lieu d'information et de concertation, c'est au moment de l'enquête publique, qui aura lieu courant 2019 après l'arrêt du PLU, que tout un chacun pourra faire part de ses arguments auprès d'un commissaire enquêteur, nommé par le Tribunal administratif à cet effet.

À noter que deux autres réunions publiques se sont tenues à Saint André et Barrême, réunissant près de 80 personnes.

Vous pouvez adresser vos questions ou projets individuels par courrier à la Mairie de Castellane, au président de la CCAPV ou également venir compléter le registre qui se trouve dans les locaux de la CCAPV à Castellane. Suivez également l'avancée du PLU sur le site internet de la CCAPV.

a réintégré son poste, rejoint depuis peu par Cecilia MASTROPASQUA.

Vous pouvez également les joindre par téléphone au 04 92 89 09 95 ou par mail : accueil.castellane@ccapv.fr Avec les transferts de compétences, de nouveaux services ont vu le jour, et un pôle fort lié à l'urbanisme et à l'habitat s'est développé sur l'antenne de Castellane, ainsi qu'un autre lié à l'environnement.

Concernant le Service Urbanisme et Habitat, il est composé de 4 personnes. Sous la responsabilité d'Emeline LACOTE, responsable du service, vous pouvez rencontrer Madame DONINI pour toutes questions relatives à l'Habitat : l'opération Centre-bourg, l'opération Façades et Toitures et le lien avec l'organisme de LOGIAH 04 qui traite des questions

relatives à l'amélioration de l'habitat. Un service mutualisé destiné à accompagner les communes dans l'élaboration de leur PLU, mais également à traiter les questions relatives au Droit des Sols a également vu le jour, animé par Nathalie WARLOFF et Camille LACAILLE.

Le service Environnement est également présent à Castellane. Il traite notamment des missions

relatives à la gestion des déchets, à l'organisation des déchetteries, à l'établissement des diagnostics SPANC (Assainissement Non Collectif). Depuis peu, le service s'est étoffé avec l'arrivée de Frédéric VITORELLI et Germain LACOTE, qui sont particulièrement en charge d'évaluer les enjeux liés à l'éventuel transfert de compétence Eau et Assainissement.

L'HARMONISATION DE LA REDEVANCE DES OM

Depuis la fusion des 5 anciennes intercommunalités qui composent l'actuel territoire de la CCAPV, les différentes redevances pratiquées font l'objet d'une harmonisation. Au terme de ce travail, seront obtenus des montants communs sur l'ensemble du nouveau territoire. C'est ce que l'on appelle la « convergence des prix » et c'est une obligation réglementaire. C'est pour cette raison que certains ont pu voir leur redevance augmenter, et que d'autres au contraire, l'ont vu diminuer.

Pour rappel, il est désormais possible de payer sa redevance des ordures ménagères par prélèvement automatique.

Ce prélèvement peut être effectué en une fois, à échéance, ou en trois fois sans frais, en avril, juin et septembre.

Les formulaires de prélèvement sont accessibles depuis le site ccapv.fr, rubrique téléchargements.

Ils doivent être complétés et renvoyés accompagnés d'un RIB avant le 28 février :

- par mail à l'adresse : martine.mistral@ccapv.fr
- par courrier, au service :

« facturation des Ordures Ménagères »
BP2 - zone artisanale Les Iscles
04170 Saint André-les-Alpes

L'ANTENNE DE LA CCAPV À CASTELLANE

La CCAPV s'efforce d'être toujours plus proche des habitants qui la composent. C'est pourquoi un réseau de 5 antennes locales a été maintenu lors du transfert du siège à St André-les-Alpes.

L'antenne de Castellane est à disposition des habitants du bassin de Castellane qui souhaitent effectuer des démarches ou se renseigner sur les différentes missions et actions de la CCAPV.

Ces derniers mois, les visages rencontrés dans cette antenne ont changé, et se sont multipliés.

Deux agents d'accueil sont à votre disposition, et votre antenne est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. Emilie FORTUNA, qui officiait sur les mêmes fonctions pour la CCMV

MODIFICATION DES POINTS DE COLLECTE DES DÉCHETS

Les points de collecte, sont les lieux où sont installés les différents conteneurs où vous apportez vos déchets recyclables triés et vos déchets ménagers.

À Castellane, ces conteneurs ont différentes formes :

- Des bacs à roulettes : ils sont gris pour les déchets ménagers, et jaunes pour les déchets recyclables triés.
- Des colonnes aériennes : verts pour le verre, bleues pour les papiers, et les conteneurs à carton, et les bornes pour le textile.

Les autres déchets doivent être apportés directement en déchetterie.

Dans le courant de l'année 2019, des modifications de localisation des Points de collecte des déchets vont avoir lieu sur une grande partie du territoire de la CCAPV.

Ce sera notamment le cas sur la commune de Castellane.

Ces modifications ont pour objectif d'améliorer l'implantation géographique de ces Points d'Apport Volontaire, d'optimiser les circuits de collecte, d'augmenter le nombre de points de collecte du verre et du papier.

Ainsi, pourront être mis en place sur le territoire l'extension et la simplification du geste de tri.

La collecte des déchets par les véhicules adaptés sera optimisée, sans pour autant générer de nuisances pour les habitants.

Les différents lieux d'implantation de ces points de collecte seront consultables au début de l'année 2019, sur le site internet de la CCAPV, ou en mairie.

LA TAXE DE SÉJOUR

Une taxe de séjour au réel est en vigueur sur le territoire de la Communauté de communes. Elle permet de financer une part des dépenses publiques nécessaires au développement touristique et notamment le financement

des missions de l'Office de Tourisme intercommunal (OTi). Cette taxe est payée par les personnes hébergées à titre onéreux. Les résidents permanents n'y sont donc pas assujettis.



Une réforme de la taxe de séjour interviendra à compter du 1^{er} janvier 2019. Son cadre a été fixé par les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017. **Elle concerne principalement les hébergements sans classement et en attente de classement.**

La principale nouveauté est la modification des tarifs applicables, avec l'introduction d'une taxation de

4% du coût de la nuitée HT par personne pour tous les hébergements sans classement ou en attente de classement (à l'exception des hébergements de plein air) plafonné au tarif le plus élevé adopté par la collectivité soit 2 € actuellement. Cette taxation au pourcentage vient remplacer le tarif fixe de 0,80 € par personne et par nuitée actuellement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

Méthode de calcul de la taxe de séjour pour tous les hébergements sans classement ou en attente de classement (hôtels, meublés, résidences de tourisme, gîtes d'étape et de séjour, villages de vacances)

Elle est calculée sur le nombre de nuitées effectivement vendues (Nuitée = nombre de nuits multiplié par le nombre de clients).

Exemple : Vous avez accueilli 4 personnes durant 6 nuits, le nombre de nuitées à déclarer sera de $6 \times 4 = 24$ nuitées.

Exemple n°1

1 personne séjourne dans un hébergement non classé dont la nuitée est fixée à 80 €

- Coût de la nuitée HT par personne : $80 \text{ €} / 1 \text{ personne} = 80 \text{ €}$
- Tarif de la taxe de séjour par personne par nuit = $80 \text{ €} \times 4\% = 3,2 \text{ €}$. Le tarif de la taxe de séjour est de 2 € (application du tarif plafond)
- Taxe de séjour à collecter = Nombre de nuits du séjour $\times 2 \text{ €} \times 1 \text{ personne}$

Une **modification des tarifs applicables aux gîtes d'étape et de séjour** rentre également en vigueur. Ceux-ci ne faisant pas l'objet d'un classement prévu par le code du tourisme, ils relèveront à partir du 1^{er} janvier 2019 de la grille tarifaire des « hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air » et donc de la taxation au pourcentage.

Toujours à compter du 1^{er} janvier 2019, **il ne sera pas nécessaire de déclarer la taxe de séjour pour les contrats conclus via les plateformes de location en ligne (AIRBNB, Homeway, etc.). Ce sont les opérateurs qui collecteront la taxe de séjour pour votre compte.** Il vous revient cependant de déclarer la taxe pour les éventuels contrats conclus via d'autres réseaux.

Vous trouverez ci-joint la délibération 2018-07-38 du Conseil communautaire du 24 septembre 2018 qui reprend et actualise les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire afin de tenir compte de ces nouvelles mesures législatives. Elle annule et remplace les délibérations antérieures à compter du 1^{er} janvier 2019.

Si vous le souhaitez, vous pouvez demander le classement de votre hébergement dans une des catégories existantes (de 1 à 5 étoiles). Pour cela, vous devez vous adresser à l'organisme évaluateur agréé de votre choix figurant sur les listes du site d'Atout France : www.classement.atout-france.fr

Le classement n'a aucun caractère obligatoire, il n'en reste pas moins avantageux car il offre au client un

gage de qualité et de transparence sur la prestation et permet aux loueurs de meublé de bénéficier d'un abattement fiscal.

Classé ou non, le meublé de tourisme reste soumis à une déclaration obligatoire en mairie à faire au moyen du formulaire Cerfa n°14004*03.

Par ailleurs, je vous rappelle que vous devez :

- Informer vos clients en affichant le tarif de la taxe de séjour applicable (modèle ci-joint) ;
- Tenir à jour et conserver le registre obligatoire où est mentionné le nombre de personnes hébergées. Nous vous rappelons que celui-ci pourra vous être demandé en cas de procédure de contrôle ;
- Déclarer et de reverser trimestriellement et avant le 30 du mois suivant le trimestre vos nuitées sur notre plateforme en ligne <https://verdon.consonanceweb.fr/> ou via le formulaire papier.

La déclaration est obligatoire pour chaque trimestre (selon les périodes d'ouverture communiquées) même si vous n'avez pas eu de client.

Vous pouvez retrouver le détail de ces informations et les documents utiles à télécharger en ligne sur : <https://verdon.consonanceweb.fr/>.

NB : le classement est à distinguer de la labellisation qui peut être attribuée par un opérateur indépendant de type Gîtes de France, Clévacances, etc.

LA COMPÉTENCE CULTURE

Le 18 juin 2018, le Conseil Communautaire de la CCAPV réuni en assemblée a défini l'intérêt communautaire de la compétence Culture. Il a été décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, la compétence Lecture Publique relèvera de la compétence de la CCAPV. Cette compétence est aujourd'hui animée et gérée par le réseau des 17 médiathèques et bibliothèques du territoire, dont fait partie la médiathèque de Castellane.

Les écoles de Musiques du territoire relèveront elles aussi de la compétence de la CCAPV.

Un travail devra être effectué, en concertation avec

les différents intervenants et usagers de ces équipements, afin que la lecture publique et la pratique musicale prennent toute leur place dans le cadre du projet de territoire.

Concrètement, ces transferts de compétences ne modifieront pas de manière radicale et immédiate les modalités d'accès à la médiathèque de Castellane, ni à l'Association « Ecole de Musique du Moyen Verdon ».

L'équipe des bénévoles et Flora Torrecillas continueront à vous accueillir aux mêmes horaires et conditions que précédemment.

MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC (MSAP)

Une MSAP est un espace où sont regroupés et mutualisés plusieurs services. C'est un lieu ouvert à tous et toutes, qui a pour objectif de proposer des services de qualité et de proximité dans des domaines variés.

Les usagers peuvent y obtenir des informations dans différents secteurs : administration, emploi/formation, social, santé, logement, loisirs, enseignement, entreprise, enfance, retraite...

Ils peuvent également y rencontrer les agents de différents organismes : CPAM, CAF, CARSAT, Pôle Emploi, mais aussi les différents services sociaux du département : PMI, CDAD, médecine du travail...

Ces organismes se déplacent sur rendez-vous et pour des permanences régulières.

Les usagers peuvent également être accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne : démarches en ligne, accompagnement administratif, etc...

La MSAP de Castellane est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Elle se trouve dans les locaux partagés avec le CMS, 126 avenue Frédéric Mistral. Ou joignable par téléphone au 04 92 89 10 23 ou par mail : msap@ccapv.fr

PROJET DE PROMOTION ET DE VALORISATION DU PASTORALISME

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) anime un projet intitulé « Promotion et Valorisation du pastoralisme - Alpes Provence Verdon » dans le cadre des fonds européens Leader.

Les objectifs de ce projet sont multiples : sensibiliser sur les enjeux du pastoralisme, valoriser le métier d'éleveur et de berger, faire découvrir le pastoralisme aux enfants et à la population locale, promouvoir les produits issus de cette pratique, sensibiliser les élus locaux et répondre aux attentes de la population touristique.

En 2018, des sorties et des animations ont été organisées avec les enfants du territoire, et d'autres se dérouleront en 2019, notamment avec les enfants de l'AEP Le Roc. Il y a eu également des dégustations d'agneaux, une projection de film, les journées en alpage avec la

chambre d'agriculture, un artiste en résidence avec Art et culture, une sortie sur le sylvopastoralisme, des interventions lors de la fête de la Transhumance, un atelier Gravure avec la Maison Nature et Patrimoine...

D'autres actions se poursuivront en 2019, avec, notamment, une exposition photos, une vidéo sur le comportement à adopter face aux chiens de protection, des sorties en montagne à la rencontre du berger avec nuits en refuge pour les enfants des centres de loisirs, ... ainsi que les résultats d'un état des lieux sur l'élevage et le pastoralisme sur le territoire de la CCAPV. L'objectif est d'identifier les grands enjeux du pastoralisme à l'échelle de la CCAPV et élaborer un plan d'action pour maintenir et développer l'activité pastorale au regard des différents enjeux qu'elle représente (économie, paysage, culture, environnement, ...).

Vous pouvez sans rendez-vous y obtenir des informations d'ordre général concernant les services de la MSAP et du Centre Médico-Social, ou prendre rendez-vous pour des questions plus précises.

Au-delà du soutien et de l'accompagnement aux démarches administratives, les MSAP organisent également plusieurs manifestations grand public, notamment le traditionnel Forum de l'emploi, qui se déroule en partenariat avec la commune de Castellane tous les mois d'Avril. À destination des demandeurs d'emploi, ces forums se révèlent être un soutien précieux aux chefs d'entreprises du bassin Castellonais, pour préparer la saison d'été.

Depuis plusieurs années également, des Initiations à l'informatique se déroulent une demi-journée par semaine à Castellane, ces ateliers ont lieu les vendredis après-midi, sous la houlette de Pascal Leroux.

En petit groupe, les participants peuvent gratuitement bénéficier d'un accompagnement informatique personnalisé, afin d'acquérir de l'autonomie dans ce domaine et particulièrement dans l'accompagnement des démarches administratives en ligne.

PAYS GOURMAND ET LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le projet Pays Gourmand, en place depuis plusieurs années maintenant, se poursuit. Pour rappel, il s'agit d'un label de qualité destiné aux restaurateurs qui valorisent dans leurs plats et leurs menus les produits locaux. En 2018-2019, sur les 41 communes du territoire, le label compte 21 restaurateurs et 60 producteurs engagés.

Castellane compte un restaurant labélisé (O délice) ainsi que 3 producteurs engagés sur la démarche (La ferme de La Palud, La Draille des Roves et La ferme du Cheiron).

Comme chaque année, de nombreuses animations avec divers partenaires ont été réalisées : visite d'exploitation céréalière, atelier pâtisserie cet automne à Castellane, dégustation, concert gourmand...

Un travail est actuellement mené pour étendre le label « Pays Gourmand » aux artisans de bouche du territoire : boulangers, pâtisseries, traiteurs, etc...

Pour 2019 et 2020, la CCAPV a répondu à plusieurs appels à projets pour mettre en place un projet alimen-

taire territorial (PAT) : c'est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur un territoire donné.

Le PAT de la CCAPV sera articulé autour de 6 thématiques :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- l'approvisionnement de la restauration collective en produits agricoles régionaux,
- l'éducation alimentaire,
- la préservation du foncier agricole,
- la valorisation de la production agricole,
- la justice sociale par l'accès pour tous à une alimentation de qualité.

L'objectif est de maintenir un territoire dynamique, attractif et d'avenir, grâce à une agriculture et une alimentation plus durable.

FORFAIT SKI

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) renouvelle cette année encore l'opération « Forfait Jeune CCAPV » en partenariat avec la société Val d'Allos Loisirs Développement.

Cette opération vise à proposer aux enfants dont l'un des parents réside à l'année sur le territoire, un forfait ski saison sur le domaine skiable « Espace Lumière » situé dans le Val d'Allos, et ce à tarif préférentiel.

L'an dernier, cette opération avait profité à plus de 550 enfants du territoire.

Plus de 40 élèves scolarisés dans les écoles primaires de Castellane avaient demandé le forfait, tandis que 32 élèves scolarisés dans le secondaire et domiciliés à Castellane avaient déposé le dossier.

Pour la saison 2018-2019, l'opération est reconduite.

Le fonctionnement sera légèrement différent cette année, puisque largement dématérialisé.

Pour chaque demande, il s'agira de fournir :
• Un formulaire à remplir + une photo de l'enfant dans le cadre d'une première demande.

- Un certificat de scolarité
- Une attestation de domicile
- Une déclaration sur l'honneur de résidence principale
- Un règlement de 45 € pour les élèves scolarisés dans le secondaire

Les forfaits renouvelés seront automatiquement rechargés et permettront d'accéder aux remontées mécaniques sans autre démarche.

Les nouvelles demandes seront confirmées par l'envoi par mail permettant de retirer le support magnétique dans une des 4 bornes automatiques Easypass des stations du Seignus et de la Foux d'Allos, 24h/24, et 7 jours/7

Prévoir un délai de 7 jours entre l'envoi du dossier à la CCAPV et son traitement (rechargement du support ou envoi du mail)

Les dossiers et pièces demandés sont disponibles en téléchargement sur le site www.ccapv.fr

Les dossiers de demandes peuvent être déposés jusqu'au 28 février 2019.

INAUGURATION CRÈCHE ET GYMNASÉ

La CCAPV porte aujourd'hui les projets engagés par l'ex CCMV, et deux bâtiments majeurs pour les Castellonais ont vu le jour récemment.

Le 15 septembre 2018, s'est déroulée l'inauguration de la Crèche « Les Enfants du Roc ». De nombreuses personnalités avaient fait le déplacement pour l'occasion, et ont pu visiter les installations neuves de ce bâtiment intercommunal.

La Crèche a ouvert ses portes aux enfants en mai 2017. Les petits profitent depuis d'un espace adapté à leurs besoins, sur une surface de plus de 180 m².

La construction de la crèche a été rendue possible grâce à un large partenariat financier entre l'État, la Région, la CAF, la CCAPV et la commune de Castellane. En effet, le terrain où la nouvelle crèche a été construite a été mis à disposition gratuitement par la commune de Castellane à la CCAPV qui portait la maîtrise d'ouvrage.

Concernant la fréquentation, les exigences de la CAF sont largement remplies. En effet, celle-ci demande un taux de remplissage de 70%, alors que les chiffres actuels avoisinent les 80%.

Pour rappel, les parents souhaitant bénéficier de ce service doivent impérativement se rapprocher de la crèche « Les Enfants du Roc » pour vérifier les disponibilités d'accueil.

Une fiche de préinscription vous sera demandée avant le dépôt du dossier complet, afin de vérifier des disponibilités en accord avec vos besoins.

Les documents sont à renvoyer :

par mail à l'adresse :

pascaline.sgaravizzi@ccapv.fr

par courrier à l'adresse :

Les Enfants du Roc - Chemin de Notre Dame
04120 Castellane

Ces documents sont disponibles en ligne sur le site ccapv.fr ou sur demande à l'antenne CCAPV de Castellane.

Le 6 octobre 2018, c'est le Gymnase de Castellane, baptisé Gymnase Gilbert SAUVAN, qui a été inauguré. Cette manifestation était particulièrement émouvante,

puisqu'elle s'est déroulée en présence de la famille proche de Monsieur SAUVAN.

Le ruban a été coupé en présence notamment de Monsieur Christophe CASTANER, alors Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, Chargé des Relations avec le Parlement, Monsieur Jean-Yves ROUX, Sénateur des Alpes de Haute-Provence, Monsieur JACOB, Préfet des Alpes de Haute-Provence, Monsieur René MASSETTE, Président du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, Monsieur Serge PRATO, Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et Monsieur Jean-Pierre TERRIEN, Maire de Castellane.

De nombreuses personnes avaient fait le déplacement pour rendre hommage à la mémoire de Monsieur SAUVAN, qui a largement contribué à la création du gymnase. Un an après sa disparition, les mémoires étaient toujours habitées par sa personnalité. Son engagement pour le territoire perdure, notamment grâce à cet équipement dont se dote la commune de Castellane. Le gymnase est utilisé quotidiennement par les élèves des écoles et du collège de Castellane, mais aussi par les associations de la Commune. Avec la crèche qui jouxte le bâtiment, mais aussi le stade et le skate-park ils constituent un point d'animation important sur la commune.

Le chauffage de ces bâtiments est par ailleurs assuré par le réseau de chaleur créé par la commune de Castellane. C'est la commune de Castellane qui assure aujourd'hui la Gestion des accès au Gymnase.

Les créneaux d'utilisation sont établis par Pascal FAUQUE, que vous pouvez contacter par l'intermédiaire de la Mairie de Castellane : 04 92 83 60 07



VOIRIE - ÉLAGAGE

Les riverains des voies de circulation sont assujettis à une servitude d'élagage, en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines des arbres qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie.

Article L 2212-2-2 du Code Général des Collectivités territoriales

Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.

Article R116-2 du Code de la voirie routière

Seront punis d'une amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui :

1 - Sans autorisation, auront empiété sur le domaine public routier ou accompli un acte portant ou de nature à porter

atteinte à l'intégrité de ce domaine ou de ses dépendances, ainsi qu'à celle des ouvrages, installations, plantations établis sur ledit domaine

2 - Auront dérobé des matériaux entreposés sur le domaine public routier et ses dépendances pour les besoins de la voirie ;

3 - Sans autorisation préalable et d'une façon non conforme à la destination du domaine public routier, auront occupé tout ou partie de ce domaine ou de ses dépendances ou y auront effectué des dépôts ;

4 - Auront laissé écouler ou auront répandu ou jeté sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public ;

5 - En l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier ;

6 - Sans autorisation préalable, auront exécuté un travail sur le domaine public routier

7 - Sans autorisation, auront creusé un souterrain sous le domaine public routier.

EMPLOI DU FEU Note de la Préfectures des Alpes de Haute-Provence

Le brûlage des déchets ménagers est interdit par le Règlement Sanitaire Départemental (RSD). Il précise également que le brûlage des déchets verts est interdit quelle que soit la zone. Les déchets verts doivent être compostés ou amenés en déchetterie. Ils comprennent :

- Les déchets issus des tontes des gazons
- Les feuilles, les aiguilles mortes
- Les tailles des arbres et des arbustes
- Ils proviennent notamment de l'entretien des zones de loisirs, des espaces verts publics ou privés, des terrains de sport, des jardins des particuliers. La combustion de ces déchets génère des fumées et des particules irritantes, raison pour lesquelles le brûlage est interdit.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Dérogations :

Par dérogation à cette interdiction du Code de l'Environnement : Seul le brûlage des végétaux coupés (ou

sur pied pour les agriculteurs ou exploitants forestiers) produits dans le cadre d'une activité agricole ou forestière est autorisé, lorsque le vent est inférieur à 40km/h (Arrêté préfectoral du 04/07/2013).

Les travaux liés aux Obligations Légales de débroussaillage (OLD) sont considérés comme une activité forestière.

Ainsi un particulier peut brûler les produits forestiers (coupés seulement) issus de l'obligation légale de débroussaillage (branches et arbres), il est alors soumis à l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2013 sur l'emploi du feu : brûlage autorisé du 15 octobre au 15 mars (sauf dispositions contraires compte tenu de la sécheresse ou autre).

Par contre, un particulier qui entretient son jardin, même s'il se situe dans la zone OLD, ne peut pas brûler ses déchets verts (feuilles, gazon...). Au-delà des 200 mètres des « espaces exposés » l'arrêté préfectoral sur l'emploi du feu ne s'applique pas, les citoyens n'ont pas à réaliser d'OLD.

NUMÉROTATION DES RUES

La commune de Castellane a passé une convention avec « La Poste » pour un travail de numérotation des rues. Cette mission est en cours de réalisation pour le centre-ville et sera élargie aux hameaux prochainement.



CHAPELLE NOTRE-DAME DU ROC

La Commune de Castellane a reçu le prix régional des « Rubans du Patrimoine » qui récompense la qualité des travaux et le projet de restauration des extérieurs de la chapelle Notre-Dame du Roc réalisés en 2017. Ainsi, le 12 octobre, une cinquantaine de personnes, élus, représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, des membres d'associations, habitants et de nombreux donateurs à la souscription pour les travaux sur la chapelle s'était donnée rendez-vous en fin de matinée à la salle des fêtes pour la cérémonie officielle.

Créé en 1995, ce concours des Rubans du Patrimoine récompense chaque année des initiatives locales en faveur de l'amélioration du cadre de vie, et met en valeur les communes ayant favorisé la restauration et la valorisation de leur patrimoine bâti. Il est soutenu par la Fondation du Patrimoine, la Fédération Française du Bâtiment, l'association des Maires de France et la Caisse d'Epargne.

Castellane n'en est pas à son premier coup d'essai puisque la commune avait reçu lors de la création du concours, un prix national pour l'opération Façades et Toitures. Au-delà du prix et de la qualité des travaux, c'est aussi une belle aventure humaine qui a été récompensée. En effet, les travaux sur la chapelle ont pu être réalisés grâce au soutien financier de l'Etat, de la Région Sud-PACA, du Département des Alpes de

Haute-Provence, de la Fondation du Patrimoine et aussi grâce à une souscription qui a rassemblé cent dix donateurs pour un montant de 20 000 € dont 8000 € donnés par l'association des Amis de la Chapelle Notre-Dame du Roc.

Que ce soit M. le Maire, Jean-Pierre Terrien, Monsieur le Président de la Commission Patrimoine de la Communauté de Communes Alain Delsaux, Mme la Déléguée à la Fondation du Patrimoine, Françoise Brunel, M. le Président de la Fédération Régional du Bâtiment, Philippe Piantoni et M. le Président de la Fédération Départementale du Bâtiment, M. Julien Rey et enfin M. le Sous-Préfet, Christophe Duverne, tous ceux qui ont pris la parole ont souligné que ce projet de restauration permet non seulement de redonner tout sa valeur architecturale à la chapelle Notre-Dame du Roc, qui est l'emblème de Castellane, mais aussi cette opération est un levier essentiel pour le développement économique et social local. Ces travaux de restauration montrent l'attachement de la commune et du conseil municipal pour son patrimoine religieux d'envergure, composé tout de même de 22 églises et chapelles.

Ce prix donne envie de continuer et maintenant il faut s'atteler pour pouvoir poursuivre et redonner toute sa valeur architecturale à la chapelle. Encore de beaux projets et un défi en perspective.



LA CHAPELLE SAINT THYRSE, PROJET DE TRAVAUX EN 2019

La chapelle Saint Thyse de Robion, classée au titre des Monuments Historiques en 1944 est située au hameau de Robion. Cet édifice exceptionnel, datant du X^{ème} siècle, est une église romane. Elle est isolée, loin du village, l'enclos du cimetière est encore blotti contre son chevet. Un cimetière antique se trouvait déjà à proximité. Non loin de là passait la vieille route, d'origine romaine.

La chapelle a connu de nombreuses restaurations au fil des siècles dont d'importants travaux au début des années 1980. Cela n'a pas permis de restaurer et de consolider l'édifice définitivement. Depuis 2019, un périmètre de protection est installé tout autour de la chapelle car certaines pierres et des parties d'enduit menacent de tomber. La Commune s'est engagée à trouver une solution et à mettre en œuvre un projet de restauration pérenne.

M. Berhault, de l'agence AEDIFICIO, architecte du patrimoine, a une formation spécifique dans les problèmes de structures et a réalisé une étude exemplaire sur la chapelle St Thyse. M. Berhault a effectué une analyse structurelle de la chapelle en se basant sur des relevés architecturaux fiables et précis, sur le relevé des désordres, pathologies et déformations notamment visibles sur la façade Sud et les chaînes d'angles, et des fissures à l'articulation entre l'abside et le clocher. Ainsi, les désordres principaux proviennent de la couverture en lauze

non étanche qu'il faut reprendre dans sa totalité ; de l'absence de drainage et d'évacuation des eaux pluviales ; des parements en pierre de taille en mauvais état et dont les réparations au ciment du XX^e siècle ont largement contribué à les dégrader ; à noter



que la voûte en béton, construite dans les années 1980 dans le but d'apporter de la rigidité à l'édifice, sera conservée car elle ne présente pas de désordres apparents. Ainsi, M. Berhault a entrepris en atelier des essais de réagrèage avec un enduit spécifique permettant une bonne adhésion sur les pierres altérées et résistant aux intempéries. Une phase expérimentale sur la façade Nord avec cet enduit et le drainage du pied de façade est prévue en 2019. Si les essais sont concluants, les travaux pourront se poursuivre sur les autres façades.

La chapelle St Thyse a vécu presque mille ans et est un monument de la plus grande qualité. M. Berhault et tous les partenaires qui soutiennent la Commune dans ce projet de restauration à savoir la DRAC, service de la Conservation des Monuments Historiques, la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Mission Bern et la Fondation du Patrimoine, ont à cœur de ne pas reproduire au XXI^e siècle les erreurs techniques des siècles précédents afin de proposer une restauration qui tienne compte de l'histoire de l'édifice et de sa nature. (Une restauration n'est pas une reconstruction).

CHANTIER DE RESTAURATION DE LA TOUR DE L'HORLOGE

Un peu d'histoire avant les travaux... La Tour de l'Horloge a été classée au titre des Monuments Historiques le 13 septembre 1920. C'est un édifice emblématique de Castellane, très visible depuis la route Napoléon. La Tour de l'Horloge, appelée « tour de la porte Saint-Michel », est datée traditionnellement, avec l'ensemble des remparts de Castellane, de 1359. Sa construction

est en deux phases : la construction de la Tour au Moyen-Age (14^e), dite « ouverte à la gorge » et sa transformation avec l'installation de la Maison de Ville et du campanile entre la fin du Moyen-Age et l'époque moderne (15^e-18^e). La Tour a été transformée en beffroi communal au 18^e siècle, avec l'adjonction d'un campanile métallique avant 1775, qui est installé sur un fût cylindrique maçonné. L'art du campanile est



typiquement provençal et sur de nombreux clochers et tours, ces armatures de fer remplacent les flèches et toitures. Les campaniles sont un élément décoratif, symbole de la puissance de la cité. Ainsi, la Tour de l'Horloge qui fait partie des fortifications de l'agglomération de Castellane, est une ancienne porte d'entrée de la ville. Appelée aussi « Porte du Couchant », elle a été transformée au 19^e siècle pour accueillir l'horloge municipale. Actuellement, la Tour est enserrée dans les habitations qui se sont développées contre le flanc intérieur du rempart.

Au niveau du projet de restauration, tous les financements ont été acquis en 2018 avec des aides de la DRAC, service de la Conservation des Monuments Historiques, de la Région Sud-Provence Alpes-Côte d'Azur et du Département des Alpes de Haute-Provence. Suite à l'arrachement d'une partie de la toiture du sommet de la Tour de l'Horloge en janvier et en mai 2018, la Mairie de Castellane avait sollicité une intervention de l'équipe des pompiers du Centre de Secours de Castellane pour mettre en sécurité les éléments qui menaçaient encore de s'envoler. Puis, une prestation de l'entreprise AMAK, spécialisée dans les travaux de maçonnerie en hauteur, a permis d'installer un filet de sécurité entourant la totalité du sommet de la Tour de l'Horloge. La Tour est donc solidement protégée mais il faut désormais engager un chantier de restauration de grande ampleur.

C'est pourquoi le marché de consultation des entreprises est en cours et les entreprises seront choisies avant la fin d'année 2018. M. Berhault de l'agence

d'architecture AEDIFICIO qui est le maître d'œuvre pour ces travaux a prévu trois lots : maçonnerie-pierre de taille ; couverture ; serrurerie et ferronnerie.

C'est donc la réfection de tous les extérieurs de la Tour de l'Horloge qui va être réalisée. Rien n'est envisagé sur l'intérieur de l'édifice puisque la Commune est propriétaire de la Tour mais ne dispose pas d'accès interne. Ainsi, pour monter dans le mécanisme de l'horloge, il faut passer chez des propriétaires privés.

Six mois de travaux seront nécessaires, soit de janvier à juillet, et la Rue Saint Victor sera fermée sous la Tour. Les riverains de la rue ont été informés et la Commune de Castellane est consciente des désagréments qui seront occasionnés par ce chantier de grande ampleur. Toutefois, pour des raisons de sécurité, la restauration de la Tour de l'Horloge est incontournable. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Pour toute demande sur les travaux, vous pouvez contacter Amandine DELARBRE, chargée de mission Patrimoine.



MAISON NATURE & PATRIMOINES : DES CHANGEMENTS EN 2019 !

La fermeture de la Maison Nature & Patrimoines le 4 novembre marque également la fin de l'exposition « Histoires de Barrages » qui a rencontré un vif succès. Habitants, scolaires, prestataires d'eau-vive et touristes, tous ont apprécié les thématiques développées avec la mise en eau de la vallée, le fonctionnement des barrages ou encore l'histoire du tourisme. Cette exposition, réalisée en partenariat avec l'association Petra Castellana et EDF, s'est accompagnée de nombreuses animations au cours des deux dernières années parmi lesquelles des lectures d'archives, du théâtre, une visite extérieure du barrage, des projections, des ateliers enfant et des

visites guidées. Cette exposition a permis aussi de réaliser un travail de mémoire, notamment sur les décès lors de la construction de Castillon et Chaudanne. À cette occasion, une nouvelle plaque commémorative a d'ailleurs été inaugurée en août dernier. Cette dynamique a été fructueuse pour la Maison Nature & Patrimoines et elle a permis de stabiliser la fréquentation, jusque-là, en baisse depuis quelques années.

La Maison Nature & Patrimoines rouvrira le 6 avril 2019, mais déjà la saison se prépare en coulisse. En plus d'une nouvelle grande exposition sur le Moyen Age, cinq temps forts sont prévus avec : les Animations du Printemps, la Nuit des Musées, les Journées

nationales de l'Archéologie, les Journées Européennes du Patrimoine et les Rendez-Vous de l'Automne. Des ateliers enfants et familles ainsi que des sorties nature sont de nouveau prévues pour l'été 2019. Nouveauté à inscrire dans vos agendas, l'accès à la Maison Nature & Patrimoines gratuit, tous les derniers dimanches du mois avec en prime, une visite guidée !

Enfin, cet hiver, des travaux de rénovation ont lieu dans le bâtiment : peinture, mise en accessibilité, nouvelle enseigne et uniformisation de la signalétique intérieure. La Maison Nature & Patrimoines s'est également engagée dans une démarche qualité avec l'Agence de Développement 04, afin de satisfaire au mieux ses publics. En attendant de voir tous ces changements, si vous souhaitez continuer à nous suivre, n'hésitez pas à vous inscrire à notre newsletter en nous adressant un mail ou à nous suivre sur Facebook !



maisonnaturepatrimoines@gmail.com
www.facebook.com/maisonnaturepatrimoines

LES TRACES DU MOYEN-ÂGE

Les Traces du Moyen Age dans la vallée du Verdon. Histoire et Archéologie, nouvelle exposition de la Maison Nature et Patrimoines, saison 2019.

À partir d'avril 2019, la Maison Nature et Patrimoines propose une nouvelle exposition intitulée « Les Traces du Moyen-Age dans la vallée du Verdon. Histoire et Archéologie ». Ce sera l'occasion de mettre à l'honneur les recherches archéologiques et historiques, effectuées sur le territoire de l'ancien diocèse de Senez et les données sur le patrimoine bâti recensé lors de l'Inventaire du Patrimoine.

De nombreuses traces du bâti médiéval sont encore visibles à Castellane et dans d'autres communes de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon. Il est important de les étudier afin de comprendre l'histoire du territoire et son évolution.

Ainsi, depuis le printemps, l'association Petra Castellana a entamé un travail de recherches et d'études en lien avec deux partenaires scientifiques,

le service départemental d'archéologie et le Service régional de l'Inventaire du Patrimoine.

Pour la première fois, des vestiges matériels provenant du territoire seront exposés avec un focus sur l'architecture médiévale religieuse, militaire et civile, sans oublier, un zoom sur le travail de l'archéologue et des indications sur la vie quotidienne au Moyen Age. Cette exposition prévoit aussi de belles pépites, puisque sera exposé un certain nombre de mobiliers trouvés lors de campagnes de fouilles sur le site de Petra Castellana, véritables témoignages matériels de cette histoire médiévale. La Maison Nature & Patrimoines a aussi à cœur que cette exposition soit accessible à tous et notamment aux familles avec des outils de médiation adaptés : maquettes, puzzle, reproduction,...

Enfin, tout un programme d'animations sera dédié à cette exposition, notamment des ateliers pour le jeune public sur la thématique du Moyen Age et de l'archéologie : atelier autour des techniques de construction militaire médiévale, des fouilles archéologiques, etc..





Un cycle de conférences sera mis en place, en lien avec les thématiques de l'exposition, afin de donner la parole aux partenaires de l'exposition. Et enfin des rencontres seront prévues autour de la musique médiévale, de la cuisine,... « Les Traces du Moyen-Âge dans la vallée du Verdon » est une exposition prévue

pour être itinérante afin de pouvoir ensuite circuler sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.

Pour tout renseignement,
Maison Nature & Patrimoines - Tél. : 04 92 83 19 23

RENCONTRES DES PATRIMOINES ET INVENTAIRE DES COLLECTIONS

Cette année, l'association Petra Castellana, en partenariat avec la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, a proposé trois Rencontres autour du thème « Collections et collectionneurs ». Depuis la création de la nouvelle communauté de communes, l'association a à cœur d'arpenter ce nouveau territoire afin de connaître ses richesses, de comprendre son histoire.

C'est la Maison-Musée à Colmars-les-Alpes qui a accueilli le 22 septembre la première rencontre. Robert Michel, président de l'association de la Maison-Musée, et Julie Emeric, chargée de recherches ont expliqué l'histoire de la Maison-Musée et des collections d'objets présentées.

Puis Jean-Luc Domenge, président de Petra Castellana, a animé un débat porté sur le rôle des structures associatives dans la gestion et la valorisation de collections ethnographiques. La deuxième rencontre s'est déroulée le samedi 6 octobre à Annot au Musée Regain où Jean-Louis Damon, président de l'Association de Défense du Patrimoine Culturel du pays d'Annot, et Nathalie Lequet ont présenté l'association et le travail effectué en 2018. Les échanges se sont poursuivis dans une salle communale sur la thématique de valorisation des collections et du patrimoine de tout le territoire de la communauté de communes. Un accent a été mis sur le rôle de la CCAPV dans la création d'un réseau d'acteurs culturels du territoire. Enfin, la dernière rencontre s'est tenue le samedi 20 octobre, à Castellane. Les participants ont (re)découvert les réserves de Petra Castellana à travers les explications de Jean-Luc Domenge suivies d'une visite des lieux. L'après-midi s'est poursuivie à la Maison



Nature & Patrimoines avec un débat autour des réels problèmes des associations patrimoniales : manque de moyens humain, matériel et professionnel. Le travail de conservation et de valorisation des collections et du patrimoine local devient difficile à porter par le secteur associatif.

Chaque rencontre s'est conclue avec la présentation par Charlotte Cathala de son enquête sur les collectionneurs engagés dans la transmission de la mémoire et dans la sauvegarde du patrimoine local. Un document synthétisant sa mission est disponible sur le site internet de la Maison Nature & Patrimoines. Les débats et les visites ont été, comme à chaque fois, très enrichissants. L'association Petra Castellana remercie tous les participants venus partager ces moments d'échanges.

L'association Petra Castellana a poursuivi l'inventaire des objets du musée du Moyen Verdon avec Charlotte Cathala, et à ce jour, environ 4000 fiches inventaire ont été saisies sur le logiciel Flora Musée. L'inventaire informatisé des collections permet de mieux connaître et de pouvoir transmettre les collections aux générations futures, en insistant encore sur le fait que les objets sont le fondement d'un musée. Les collections de l'association Petra Castellana nous en disent long sur notre identité et notre histoire.

Ce travail d'inventaire, long, méticuleux et souvent méconnu est indispensable. À noter qu'un chantier solidaire concernant une partie des collections de la Maison-Musée de Colmars s'est tenu les 19, 20 et 21 novembre en présence de nombreux partenaires tels que l'association de la Maison-Musée et la Commune de Colmars, le Département des Alpes de Haute-

Provence, le musée de Salagon, le service culturel de Forcalquier et l'équipe de la Maison Nature & Patrimoines.

Ce chantier solidaire a permis de traiter (nettoyage,

identification, inventaire) les 250 objets de la salle de l'école d'antan. Une expérience qui permet de renforcer le réseau des musées. Une initiative à renouveler en 2019 dans un autre musée !

BILAN DES ANIMATIONS 2018

Cette année 2018 s'est révélée riche en animations et malgré une météo capricieuse, nous avons été épargnés lors des grands rendez-vous !

Le Service Animation de la commune a été créé en décembre 2017, avec la prise de poste de Zoé Ferreri, suite à la réorganisation touristique du territoire et le transfert de la compétence tourisme à l'intercommunalité. Le Bureau d'Informations Touristiques reste d'une grande aide quant à la diffusion des informations sur le territoire de Verdon Tourisme, et notre collaboration n'est pas négligeable. Voici donc un retour sur les temps forts de la saison 2018, organisés par le Service Animation de la Mairie :

- La journée Primavera, le samedi 28 avril, qui met à l'honneur le jumelage entre Castellane et Pescasseroli, commune italienne de la province de L'Aquila dans la région des Abruzzes. Un apéro musical s'est tenu sur la Place Marcel Sauvaire décoré par de belles fleurs en papier faites par l'association des commerçants, un atelier de fabrication de pâtes à la Maison Nature & Patrimoines et un grand repas italien à la salle des fêtes, cuisiné par le Comité de Jumelage, le tout en musique avec le groupe Aqua Pazza !
- La Fête de la Transhumance, les 8, 9 et 10 juin, reste un vrai temps fort de Castellane ! Pour cette 12^e édition, ce sont plus de 2000 personnes qui sont venues profiter du soleil dans une ambiance de fête, malgré l'absence d'un troupeau pour la deuxième année consécutive. Le programme de ce week-end se veut toujours plus riche et complet : animations familiales autour de la laine, concert, visite d'exploitation, marché paysan... Le pastoralisme dans toutes ses couleurs (ou presque) !
- La Fête de la Montagne, le samedi 23 juin, a fait son apparition dans le programme annuel. Pour cette première édition, le Service Animation a voulu voir grand et haut ! Avec Éric Chauviré et Lionnel du



bureau des guides de cat-soyannis, une tyrolienne auto-guidée est partie du sommet du Roc, pour arriver au pied du Pont du Roc. Ce fut un grand succès puisqu'une centaine de personnes s'est jetée dans le vide ! La journée été conduite également par un atelier VTT suivi d'une initiation au kayak proposée par l'AEP, et une démonstration de sauvetage en montagne par le Groupe Montagne des Sapeurs-Pompiers. La journée s'est finie par le feu de la Saint-Jean derrière la salle des fêtes, sur les rythmes rock'n'blues des Fantacoustiques.

- Les Mercredis Musicaux : 8 concerts en juillet et août, sont très attendus des visiteurs et habitants du territoire. Une programmation éclectique, dansante et ensoleillée a su ravir près de 1700 spectateurs au cours de la saison. Sans oublier la traditionnelle Fête de la Libération de Castellane le 17 août, et le financement, par la Commune, de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'organisation du bal du 14 juillet.
- Le 3^e Forum des Associations, le samedi 8 septembre, s'est tenu en plein air sur le parvis du gymnase. 17 associations étaient représentées et les visiteurs ont pu s'inscrire et s'essayer au badminton ou au basket dans le gymnase.
- Le Calendrier de l'Avent, du 1^{er} au 22 décembre 2018, une fenêtre s'ouvre et s'illumine chaque soir. Le temps d'un moment convivial entre amis, voisins, collègues...

En plus de l'organisation de toutes ces manifestations, Zoé a aidé à la communication et à l'organisation de quelques autres événements : Le Grand Rallye VTT TransVerdon, les représentations de cirque tenues sur la place Marcel Sauvaire décorée par de belles fleurs, les concerts aux églises Saint-Victor et Sacré-Cœur, le Week-end Provençal les 3 et 4 novembre... Enfin, le service Animation participe à l'accueil touristique de la Maison Nature & Patrimoines.

Force d'initiative, les Services Culture et Animation



de la mairie ont travaillé pour concevoir la première édition du Guide des Animations 2018 « Sortir à Castellane », recensant les animations du village et ses hameaux, de mai à décembre. Ce livret est destiné aux habitants du territoire. Il a pour objectif une meilleure communication et visibilité des événements de tous, directement chez vous. Gratuit et avec un format de poche, il est l'outil de toutes vos sorties ! Ayant remporté un succès auprès des habitants, ce guide va être réédité pour la saison 2019. Pour 2019, le Service Animation fait peau neuve, avec l'arrivée de Loryne Randonneix en octobre 2018, en alternance à la mairie jusqu'en juin 2019. Le passage du flambeau s'est effectué en douceur,

puisque Zoé Ferreri ne quittera ses fonctions qu'à la fin du mois de décembre. Ensemble, elles commencent à concocter un programme riche pour la saison prochaine : les incontournables Fête de la Transhumance et Mercredis Musicaux, la Fête de la Montagne et une toute nouvelle Fête du Printemps !

La commune tient à remercier toutes les associations qui proposent, aident, organisent des animations et rendent notre village plus dynamique et attrayant ! Si vous êtes intéressés pour aider aux animations ou que vous avez des projets, vous pouvez contacter le Service Animation de la Mairie par mail : animation@mairie-castellane.fr

VISITE JURY VILLAGES FLEURIS

Vendredi 7 septembre 2018

La Commune de Castellane est engagée dans le label « Villes et villages fleuris - label de qualité de vie » depuis 1999 avec l'obtention d'une première fleur puis en 2008 avec la seconde fleur. Ce label concerne le fleurissement de la ville mais va bien au-delà en prenant en compte tous les aspects du cadre de vie des habitants et des visiteurs. Ainsi, les critères importants pour ce label sont : la propreté, les animations, la valorisation du patrimoine bâti, les réseaux d'eau et d'assainissement, les outils et solutions pour répondre aux handicaps et bien évidemment l'entretien et la valorisation des espaces verts.

Ce label est le premier label touristique au niveau national et plus de 250 villes sont récompensées avec de une à quatre fleurs en Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur.

La Commune de Castellane recevait vendredi 7 septembre trois membres du jury de « Villages fleuris » dans le cadre du contrôle et du respect des critères du label, les communes étant contrôlées tous les trois ans. C'est donc Bernard Perin, secrétaire général du label et membre du Comité Régional du Tourisme, Marc Pennant, conseiller technique du paysage et Alain Bruyère, ancien responsable des espaces verts de la ville de Roquebrune sur Argens qui ont été accueillis par M. le Maire, Jean-Pierre Terrien, Odile Capon adjointe au patrimoine, Lionel Trigance, agent technique responsable des espaces verts et Amandine Delarbre, chargée



de mission Culture et Patrimoine. Après une présentation de la Commune par Odile Capon, la délégation a effectué une visite de Castellane en passant par la place Marcel Sauvaire, le Jardin Public, le début du sentier du Roc, les Jardins de la Tour, la rue St Victor, le Bureau d'Informations Touristiques et la rue du Mitan. Les trois membres du jury ont félicité la beauté des jardinières et balconnières, la propreté des rues, la qualité du patrimoine, le parcours des silhouettes et la qualité de l'opération Façades et Toitures qui a permis de rénover de nombreuses maisons du centre ancien, tout en gardant leur caractère authentique. Le village de Castellane a su garder son âme à la fois alpine et provençale.

Les délibérations de tous les membres du jury ont lieu mi-novembre mais tout porte à croire que Castellane puisse conserver sa 2^e fleur. Pour l'obtention d'une 3^e fleur, la Commune devra faire un effort notamment sur une harmonisation du mobilier urbain mais cet objectif est tout à fait envisageable. Les membres du jury se tiennent à la disposition de la Commune pour effectuer une visite préalable et donner de précieux conseils. En 2019, le service animation de la commune pourrait proposer un concours des balcons fleuris afin d'inciter les particuliers à participer à l'embellissement du village.

À noter que les 4 communes labellisées « Villages et Cités de Caractère » de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, soit Annot, Colmars-les-Alpes, Entrevaux et Castellane ont 2 fleurs au label « Villes et villages fleuris ».

particuliers à participer à l'embellissement du village.



ADMR



Notre intervention

Castellane, Demandolx, La Garde, Peyroules, Rougon et Soleilhas

Tous publics

Personnes âgées-Personnes handicapées-Familles-Personnes seules

Modes d'intervention

Prestataire-Mandataire- Service Confort- Retour d'hospitalisation

Prises en charge

Sous certaines conditions - Personnes retraitées
CONSEIL DEPARTEMENTAL - APA - CAISSE DE RETRAITE-MUTUELLE - COLLECTIVITE LOCALE / CCAS (AIDE SOCIALE)

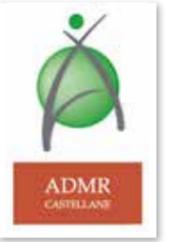
Personnes non retraitées

MUTUELLES-CAF-CPAM-CONSEIL DEPARTEMENTAL - Les avantages fiscaux selon la législation



Qui sommes-nous ?

L'ADMR, premier réseau associatif français de proximité, est la référence du service à la personne depuis 70 ans. Intervenant auprès de l'ensemble de la population, de la naissance à la fin de vie, l'ADMR propose une large palette de services déclinée en quatre gammes : Autonomie, Domicile, Famille et Santé.



Plus de 110 000 bénévoles et près de 105 000 salariés conjuguent compétences et engagement au sein de 3 335 associations locales pour délivrer 105 millions d'heures de prestations par an et permettre à 717 000 clients de mieux vivre au quotidien. Proximité et solidarité : la personne est au cœur de notre projet.

Après écoute et analyse de vos besoins, nous vous proposons une Aide personnalisée

Nos services 7/7 jours

Nos salariées : Agent à Domicile et Auxiliaire de Vie Sociale

DES CONTRATS SPÉCIFIQUES à DESTINATION DES PERSONNES MORALES • DEVIS GRATUIT

CONTACT

06 42 12 25 99 - admr.castellane@wanadoo.fr
126 Avenue Frédéric Mistral
04120 CASTELLANE

CASTELLANE EN FÊTES

Le comité des fêtes a organisé tout au long de l'année différentes manifestations : belotes, flête patronale, loto....

Le programme pour l'année 2019 est en préparation.

En ce qui concerne la fête patronale les Élections Européennes se déroulent le dimanche 26 mai. Nous sommes contraints de modifier le programme des festivités et envisageons d'organiser le corso le samedi après-midi.



Nous comptons sur la participation de toutes les associations et accueillons bien volontiers toutes les personnes de bonnes volontés pour continuer à faire vivre notre village.



ÇA BOUGE À LA MÉDIATHÈQUE !

Depuis deux ans, le réseau des médiathèques, composé de salariées et de bénévoles, souhaite répondre aux besoins d'évasion, de découverte et d'enrichissement culturel des différents publics en proposant un moment fort autour de la lecture publique et de la culture en général avec le festival des médiathèques.

La médiathèque de Castellane participe à cette action et cette année nous sommes partis en voyage vers un morceau de France perdu dans l'océan indien : **la Réunion**.

À travers la littérature, la musique, les contes, la cuisine, les arts, etc., les habitants de la Commune, ainsi que des Communes environnantes, ont été invités à découvrir toutes les richesses culturelles, historiques, sociales et géologiques de cette île à l'occasion d'un atelier d'Art sensitif à Castellane, d'un atelier-concours de sculpture de fruits à Peyroules et à La Palud sur Verdon mais aussi des spectacles, lectures, kamishibai, pour la crèche de Castellane, les écoles maternelle et

élémentaire de Castellane ainsi que l'école de La Palud sur Verdon. L'inauguration du Festival a eu lieu le 23 novembre à Annot avec une conférence théâtralisée et sa clôture à Allons le 9 décembre avec un atelier cuisine et une conférence musicale.

La médiathèque se fait toute belle pour 2019 et sera fermée pour travaux de réaménagement intérieur du 17 décembre 2018 au 7 janvier 2019. Les travaux sont financés par la commune de Castellane avec le soutien de la Médiathèque Départementale des Alpes de Haute-Provence.

Au 1^{er} janvier 2019, la compétence Lecture publique est prise en charge par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon. Cela permettra d'officialiser tout le travail et les actions déjà menées par le réseau des Médiathèques. Pour Castellane, votre médiathèque vous accueillera toujours avec bonne humeur, dynamisme et bons conseils donnés par Flora Torrecillas et l'équipe des bénévoles.

N'hésitez pas à rejoindre notre équipe dynamique !

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture de la médiathèque :

- Mardi : 9h à 12h
- Mercredi : 14h-18h
- Vendredi : 9h-12h
- Samedi : 10h-12h

Fermée le 1^{er} samedi du mois.



CLUB DES AÎNÉS « CASTELLANE LA VAILLANTE »

Donnons de la vie aux années en restant dynamique. Selon les programmes trimestriels, le Club fait son petit « traintrain » hebdomadaire dans la convivialité et l'amitié. Depuis la rentrée, la gym est de nouveau d'actualité nous permettant d'avoir une activité physique et morale animée par Corinne.

Un atelier tenu par Chloé nous a démontré comment faire le produit pour faire la lessive naturellement (paillettes de savon, eau, bicarbonate, huile essentielle). Les aînés se sont replongés dans le passé en se rappelant comment nos aïeules faisaient la lessive avec la saponaire et les cendres et blanchir le linge sur le pré la nuit. Comment bien vieillir pendant 5 lundis

au local du Club les participants se sont retrouvés pour faire des ateliers sur la vitalité, l'équilibre, la mémoire, l'alimentation, le sommeil. Ces ateliers étaient organisés par le CCAS de Castellane et la MSA de Gap.

L'animatrice Gwanaëlle très appliquée a motivé l'assistance. Mais laissons le travail de côté pour ne penser qu'à se distraire. Nous sommes allés à Oraison défendre les couleurs de Castellane à un concours de Pétanque organisé par la Fédération. Simon Repon et loulou Langasque ont ramené des coupes et une bonne enveloppe. Nous avons également fêté les retrouvailles autour d'un bon repas au restaurant Les Halles qui nous a délecté les papilles. Les voyages et les sorties tiennent une place importante dans la vie

du Club. En septembre, un groupe a visité Naples et ses environs pendant 5 jours, région très riche par son histoire et son site. Pour fêter l'arrivée de l'automne, le choix s'est porté pour un week-end vers la fête de la châtaigne à Cervasca (Italie) très beau programme qui a allié qualité prix dans une bonne ambiance.



CLUB DES AÎNÉS « CASTELLANE LA VAILLANTE »
Boulevard Saint-Michel - 04120 CASTELLANE

Pour l'année 2019, la Fédération Nationale Génération Mouvement organise un concours photos sur le thème Tours et Phares de France.

L'hiver arrive, préparons Noël et sa panoplie d'activités sans oublier nos petits lotos à la salle du Club, notre grand loto le 25 novembre et surtout la fenêtre de l'Avent moment très important qui nous permet de nous retrouver dans une ambiance chaleureuse.

PROGRAMME VOYAGES 2019 :
Du 10 au 16 mai 2019, séjour en Sardaigne



NOS JEUNES SAPEURS-POMPIERS EN MISSION DANS L'AUDE

Souvenez-vous : en octobre dernier, le département de l'Aude a subi de fortes intempéries qui ont provoqué de nombreux dégâts.

Le 16 octobre, l'école Castellane-Verdon a été contacté par l'UDSP 04 afin de connaître les disponibilités des JSP de cycle 4 pour une mission de solidarité au profit des sinistrés de l'Aude.

La réponse fut unanime, et c'est ainsi que Elona, Eden, Ilary, Amandine, Alais, Neo, Lenny, et Edouard ont pris la direction de Trèbes.

Sur place, ils ont apporté leur aide dans l'un des quartiers les plus dévastés où l'eau a parfois atteint 2 m de hauteur. Les Sergents Koffi Konan Kévin et Silvestrelli Florent ainsi que leurs élèves ont nettoyé, déblayé la boue et débarrassé les nombreux encombrants jouxtant les rues.

Le dimanche cette petite troupe a rejoint le village de Mirepeisset, situé à 40 km au nord de Trèbes.

À cet endroit, les dégâts sont également considérables et nos JPS ont retroussé leurs manches.

Ainsi, ils ont nettoyé les tennis d'une base de loisirs

envahis par la boue et également les locaux du camping du village.

Aucun d'entre eux n'a chômé durant ces quelques jours !! Toutefois, pour les féliciter de leur engagement, les sergents Koffi Konan et Silvestrelli ont fait découvrir à nos 8 jeunes la merveilleuse cité médiévale de Carcassonne, épargnée par les dégâts.

Félicitations à vous tous pour ce bel engagement !





COMITÉ DE JUMELAGE CASTELLANE PESCASSEROLI

Le comité de jumelage continue ses actions.

Nous avons commencé l'année par la fête de la « Primavera », l'ancienne formule a été reprise et nous avons confectionné le repas du soir. Nombreux ont répondu présents à cette soirée dont beaucoup d'habitues. La soirée était animée par Acqua Pazza.

Nous avons effectué un voyage à Pescasseroli du 1^{er} au 4 juin, le séjour ne fut que du bonheur. Comme toujours, nos amis nous ont reçus comme des rois.

Quelle joie de se retrouver avec, comme toujours, tant de gentillesse et d'attention, autour de repas partagés et le bonheur d'entendre leur belle chorale. Nous



avons participé, le samedi soir, activement à l'Infiolata en les aidant à l'élaboration des parterres, les plus courageux sont restés jusqu'au petit matin. Le dimanche nous avons suivi la procession à travers la ville. Une visite des principaux lieux était organisée pour ceux qui ne connaissaient pas Pescasseroli. Nos amis Italiens nous ont promis de venir l'année prochaine.

Nous participons aux fenêtres de l'avent, cette année, nous avons ouvert notre fenêtre le 8 décembre.

Notre loto aura lieu le dimanche 10 mars 2019.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme SILVESTRELLI au 04 92 83 70 21

RENDEZ-VOUS LE 3 FÉVRIER 2019 POUR LA 433^E FÊTE DU PÉTARDIER !

Traditionnelle, la fête du Pétardier réveille avec éclat l'hiver Castellaneais. L'origine, tout le monde la connaît ou presque... mais rappelons les grands lignes ! Le 31 janvier 1586, une troupe d'arquebusiers, gens d'armes et pétardiers huguenots remontait en grognant le Cheiron, car elle venait de subir un échec douloureux sous les murs de Castellane.

En effet, Nicolas Mas-Castellane Baron d'Allemagne, François de Bonne duc de Lesdiguières et René de la Tour du Pin vicomte de Gournet avaient décidé de prendre la cité de Castellane, mais c'était sans compter sur l'énergie des castellanais et de la belle Judith qui a déversé une cuve de poix bouillante sur un des chefs qui s'est alors écroulé.

Aussitôt, la troupe a décidé de se retirer et les habitants ont festoyé leur victoire dans tout le village. Pour l'édition 2019, l'association Lou Pétardier présidée par Matthias Silvestrelli se prépare déjà aux festivités avec des nouveautés. Nous profitons de cette tribune pour remercier la commune pour leur engagement auprès de cette fête traditionnelle.

Si vous désirez participer à cette fête du village, c'est

possible ! Il suffit de contacter un des membres du bureau (Silvestrelli Marie-Claire, Tilleman Line, Donnini Robert ou Silvestrelli Matthias) pour vous faire connaître. Il est également possible de suivre notre actualité sur la page Facebook de l'association www.facebook.com/Petardier/

Et bien entendu, nous vous attendons nombreux dans les rues lors de la bravade ou durant le festin : rendez-vous le 3 février prochain !

Association Lou Pétardier



LE FIL DU VERDON

Le Fil du Verdon a organisé pour la seconde fois une exposition de ses créations en l'église Saint-Victor les 10-11-12 août 2018.

Notre association était très enthousiaste de présenter ses ouvrages dans ce lieu magnifiquement restauré. Les nombreux visiteurs ont apprécié le travail de nos adhérentes, présenté dans cet écrin historique et le livre d'or a été bien rempli !

Encouragées de cette expérience, nous renouvelerons notre exposition les 9-10-11 août 2019 au même endroit, toutes ravies de nous retrouver dans l'ambiance chaleureuse de notre Club.

Et ne manquez pas de venir nous voir aussi, à la Fête du Terroir de Peyroules le 15 août 2019.



ÉCOLE DE MUSIQUE ET DANSE DU MOYEN VERDON

L'association de l'École de Musique et Danse du Moyen Verdon a pour but de promouvoir, animer et développer les activités culturelles et musicales dans le Moyen Verdon. Elle permet aux enfants et aux adultes vivant dans notre milieu rural de pratiquer une activité artistique à proximité de chez eux.

Pour cette année 2018-2019, l'École de Musique du Moyen Verdon compte 45 élèves. L'École propose :

- La pratique d'un instrument en cours individuel : accordéon, guitare, trompette, piano, batterie.
- Deux intervenants de l'EMDMV, Mme Manuelle AUCANOT et Monsieur Dominique EMMANUEL,

assurent l'éducation musicale dans les écoles primaires de Barrême, Castellane, Clumanc et Saint André-les-Alpes au côté des enseignants

Malheureusement, pour l'instant, faute de professeur, nous ne sommes pas en mesure de proposer de l'éveil musical pour les plus petits, activité qui avait rencontré un franc succès les années où elle avait pu être mise en place.

La traditionnelle fête de l'école de musique se déroulera le dimanche 16 juin 2019 à Saint-André les Alpes et les auditions (examen de fin d'année permettant de valider un niveau) sont prévues le samedi 22 juin 2019.

En 2018, le bureau a été renouvelé :

- Président : Denis Cirillo
- Vice Président : Gérard Schmit-Valat
- Trésorière : Cathy Boutin
- Secrétaire : Olivia D'Haene
- Secrétaire adjoint : Johann Schmit-Valat

L'EMDMV tient à remercier chaleureusement les membres du bureau sortants, Marielle Bruel et Isabelle Thérond-Stiegler pour leur investissement dans l'association. Enfin, notre école de musique étant associative, elle est toujours à la recherche de bénévoles pour faire en sorte que cette activité puisse perdurer.

Contact :

emdmoienverdon@gmail.com

Adresse postale : Mairie - 04170 St André-les-Alpes





LES VACANCES DES PLUS JEUNES EN 2018

L'accueil de loisirs a reçu soixante-dix enfants sur les périodes des vacances de printemps et d'été. En utilisant le jeu, l'expression corporelle, écrite, orale..., les activités physiques, les visites etc. les enfants abordaient différents thèmes concernant le corps humain, l'alimentation, le sommeil, l'hygiène, le handicap, l'anatomie, le respect de soi, l'image de son corps etc...



Les enfants des différents accueils de loisirs du territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon se sont rencontrés à plusieurs reprises lors de visites, d'activités communes, piscines, stage cirque, voile, inter-centre etc.

Les adolescents se sont pris en charge et après avoir organisé le tournoi de sixte ont mis au point un séjour en Corse. Les sorties et les acti-



tivités réalisées pendant le séjour étaient en lien avec le projet pédagogique. Ils ont passé deux jours à la Casa di a natura, structure d'accueil qui a pour but l'éducation à l'environnement. Pendant ces deux jours, ils ont nettoyé un site dans la forêt de Vizzavona (ce qui leur a valu un article dans le Corse Matin), ils ont découvert certaines espèces endémiques lors d'une balade nocturne avec un animateur à l'environnement et goûté certaines spécialités culinaires Corse. Durant le séjour, ils ont pu également découvrir la faune et la flore locale par des activités canyon, plongée et snorkeling.

Dernier repas sur l'île



L'association est toujours à la recherche d'une salle pour les accueillir afin que les adolescents puissent faire vivre leurs projets et leurs envies ! Toute proposition est la bienvenue, n'hésitez pas !

Le Free Kayak Tour

Les 6 et 7 Octobre 2018 en partenariat avec le Comité Départemental de canoë kayak, l'AEP organisait le Free kayak tour. Cette manifestation s'est déroulée dans une bonne ambiance malgré un temps incertain. Ce week-end là avait lieu également pour la première fois, la Contest raft FKT Castellane. Une première dans ce contexte, sur un programme comprenant des épreuves de sprint et de down river.



Nos jeunes kayakistes ont fini premier de l'épreuve nationale !!! Rendez-vous est pris pour 2019.

Les manifestations prévues

La Fenêtre de l'Avent de la section brico-rigolo le mardi 18 décembre 2018 à 18h00 ;

- Le Loto de l'AEP le samedi 19 janvier 2019 à 19h00 ;
- Le Tournoi de foot de sixte le samedi 4 mai 2019 ;
- La Fête de l'AEP date à définir ;
- Le Free kayak tour le 1^{er} ou second week-end d'octobre 2019.

Retrouvez-nous sur Facebook Page AEP le Roc, sur le site internet www.aepleroc.fr, aux permanences les mardis et jeudis de 17h30 à 19h00, par mail : aepleroc04@gmail.com et tél. 06 72 35 31 31.

AUTOUR DES ÉLÈVES DU ROC



Voici donc l'Association Autour des élèves du Roc reconduite pour cette année autour de Mme Maria CRACHA en tant que présidente et un comité d'administration plus que motivé !

De belles avancées pour ce début d'année scolaire, avec, un remplacement accéléré du professeur de lettres modernes au Collège à propos duquel Monsieur le Principal a salué notre action, et une mobilisation globale des associations et représentants des parents d'élèves des 12 écoles de la CCPAV afin de créer une dynamique commune pour lutter contre les difficultés rencontrées dans nos établissements ruraux de montagne comme la nécessité de nommer une psychologue scolaire et un maître G au sein du Rased.

Les adhésions restent ouvertes et nécessaires à la cohésion et la légitimité de nos actions.

Nous pourrions partager, échanger et nous amuser lors de nos prochaines animations dont voici les dates :

En 2019	<u>Loto</u> : 10 février	<u>Vide-greniers 2019</u>
	<u>Carnaval</u> : 6 mars	12 mai • 16 juin • 7 juillet • 11 août • 8 septembre
	<u>Chasse aux œufs</u> : 24 avril	

En vous espérant nombreux, vous pourrez également nous suivre sur notre page Facebook.

Nous sommes à votre écoute !

YOGA POUR TOUS

L'association : « YOGA POUR TOUS », poursuit sa route sur l'enseignement du yoga, l'année dernière l'association a participé au Téléthon en proposant une pratique de yoga tous publics.

Cette année l'association propose un nouveau cours le lundi de 18h30 à 19h45, ce cours s'adresse tout particulièrement aux débutants avec la possibilité de s'inscrire toute l'année.

Pour tout renseignement s'adresser à Catherine RISPAUD, diplômée de l'école IFY (Institut Français Du Yoga) et en formation YOGA-THÉRAPIE - Tél. : 06 88 75 83 81.

Coût : 30 € par mois, 80 € par trimestre, 200 € pour l'année, 5 € d'adhésion pour l'année.

La pratique du yoga en occident est devenue un symbole de paix intérieure et de bien-être. Il y aurait plus de 3 millions d'adeptes en France, voici en résumé les effets potentiels de cette Discipline sur le corps et l'esprit : moins de stress, souplesse améliorée, capacité pulmonaire améliorée, soulagement de l'anxiété, soulagement des douleurs chronique du dos, équilibre amélioré, un poids de forme, un risque moindre de développer une maladie cardiaque, baisse de la tension artérielle. Les inscriptions et les délivrances des licences se feront sur place pour plus de renseignements contacter Michèle (Police Municipale).

Bienvenue à tous et à toute pour un cours d'essai



CASTELLANE HAND-BALL CLUB

Un nouveau club de hand-ball vient de naître (CHBC) À partir du mois de janvier 2019 au gymnase, les entraînements se feront tous les lundis soir de 18h à 22h pour les enfants à partir de 6 ans et... plus, les mercredis de 15h30 à 16h30 pour les enfants de 4 ans à 6 ans. Bienvenue à tous et à toutes pour un cours d'essai gratuit.



SECTION SPORT SANTÉ SOURIRE (4S)

Cette année nous avons mis en place une section Sport Santé sur la commune de Castellane, s'adressant aux personnes souhaitant reprendre une activité physique en douceur et dans la bonne humeur adaptée à leurs besoins spécifiques.



Nos activités proposées sont :

- **Lundi de 10h à 11h 30 au Dojo de la Salle multi-activités** : Mobilisation articulaire, renforcement musculaire, jeu d'adresse et de coordination, atelier équilibre.
- **Vendredi de 14h à 16h RDV devant la salle des fêtes** pour des balades ou randonnées, sports collectifs, découverte de nouvelles activités de pleine nature selon le planning établi.
- (De novembre à décembre) **mercredi de 9h45 à 10h45 à la salle des fêtes TAÏCHI** en partenariat avec l'association Equilibre Tai Chi.
- (Janvier à fin février) **mardi de 17h à 18h à la salle des fêtes** : YOGA adapté pour tous en partenariat avec l'association Yoga pour Tous.

• **Mars à juin** : Activités à définir

Les conditions d'inscriptions sont simples :

- Adhésion à Cap'Verdon 10 €/an
- Prescription médicale délivrée par votre médecin traitant

Afin d'assurer la qualité de nos séances, et l'adaptation de celles-ci au besoin de chacun, les places sont limitées à 10 personnes max par séance.

Cette section Sport Santé Sourire a pu voir le jour grâce au soutien de l'ARS (Agence Régionale de Santé), du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) ainsi que de la Maison de Santé de Castellane. Nous remercions également la mairie qui met à disposition les locaux nécessaires pour le bon déroulement des activités.

FAITES VOUS CONFIANCE !
RETROUVEZ LE PLAISIR DE BOUGER
DANS LA DOUCEUR ET LA BONNE HUMEUR

AVEC LA
**SECTION
SPORT SANTÉ SOURIRE**

DÉBUT DES ACTIVITÉS
LUNDI 5 NOVEMBRE 2018

RE JOIGNEZ NOS ACTIVITÉS
HEBDOMADAIRES :

- LUNDI - 10H À 11H30
 - Atelier «activités physiques adaptées»
 - Autour de soi, équilibre, coordination, mobilisation articulaire...
- VENDREDI - 14H À 16H
 - Activités extérieures
 - Balades, piscine...

■ ADHÉSION À L'ASSOCIATION 10€

■ POSSIBLE PRISE EN CHARGE SELON VOTRE MUTUELLE.

■ RAPPROCHEZ VOUS DE VOTRE MÉDECIN TRAITANT POUR LA DELIVRANCE DE L'ORDONNANCE.

CONTACTEZ-NOUS
06 87 47 82 50
CAPVERDON04@GMAIL.COM

ars
Maison de Santé Doreille
CNDS
Mairie de Castellane

Pour plus d'information, contactez-nous au 06 87 47 82 50

VERDON TOURISME : DE PRÉCIEUSES DONNÉES TOURISTIQUES !

Voilà plus d'une année que le paysage touristique de notre territoire a connu de nombreux changements résultant de l'entrée en vigueur de la loi NOTRe. Parmi lesquels, la création de l'Office Intercommunal de Tourisme Verdon Tourisme dont le siège social se situe à Castellane.

Véritable bras armé de la collectivité en matière de tourisme, l'OTI rassemble pour mémoire les différents moyens humains, techniques et matériels des anciennes structures communales d'Annot, Castellane, Colmars-les-Alpes, Entrevaux, La Palud-sur-Verdon et Saint-André-les-Alpes.

Il a pris son envol il y a 16 mois. Après bien des travaux de structuration et de montée en puissance, cet organisme incontournable dresse en cette fin d'année, un premier bilan d'activité précisément en matière d'observation touristique.

Cette mission, souvent trop peu connue, n'est autre que l'observation scrupuleuse des flux de visiteurs qui fréquentent les 6 bureaux d'informations. Celle-ci se pratique d'ailleurs désormais de façon structurée, continue, et pourra être élargie à d'autres lieux et d'autres prestataires. Ce travail, si anodin puisse-t-il paraître pour un non initié, est absolument déterminant. Il conditionne l'activité globale de l'Office de Tourisme puisqu'au-delà des chiffres qui sont produits et des analyses qui en sont extraites, ces données représentent un véritable outil d'aide à la prise de décisions. C'est depuis ces précieuses informations que la stratégie globale de promotion et de communication du territoire sera dorénavant élaborée.

Quelques chiffres...

202 275 ! C'est le nombre de visiteurs qui ont franchi le seuil des divers points d'accueil depuis le 1^{er} janvier et jusqu'à fin août. Parmi ces visiteurs, et selon le système de qualification qui a été uniformisé dans tous les BIT, 39 % ont souhaité obtenir des renseignements sur la découverte

du territoire, 20 % sur les randonnées, 6 % sur les animations, 5 % sur les informations pratiques, 5 % sur les accès. Les 25 % restants se répartissent à parts sensiblement identiques entre les demandes d'hébergements, d'activités d'eau vie/baignade, d'activités de pleine nature, de restauration et d'autres activités de loisirs (culture, patrimoine...).

Pour les seuls mois de juillet et août ce sont en moyenne 2 203 visiteurs par jour qui se sont rendus dans les locaux de l'Office Intercommunal de Tourisme.

Outre ces chiffres cumulés avec les 11 180 appels téléphoniques traités et les 1 660 mails expédiés aux chalandes sur la même période, il est important de savoir que toutes ces demandes émanant de la clientèle en séjour ou de passage sont aussi décortiquées.

Concernant l'origine des visiteurs, les conseillers en séjour dans un souci qualitatif de personnalisation de l'accueil, engagent la conversation de manière interactive et de ce fait sont en mesure de définir la région ou le pays d'origine de leurs contacts. On apprend ainsi que 80 % des visiteurs sont français, 26 % britanniques, 22 % italiens, 16 % hollandais, 13 % allemands, 5 % belges, 4 % espagnols, les 14 % restants représentent des visiteurs originaires des pays de l'Est, du continent asiatique et des autres pays du monde...

Grâce à la collecte de toutes ces données, qui depuis peu sont consignées via un nouvel outil informatique de gestion de la relation client (GRC) dénommé Avizi, l'Office de Tourisme Intercommunal dispose de précieuses données statistiques fiables mais aussi d'une solution efficace permettant d'informer, d'accueillir et de fidéliser la clientèle. Ce focus

portant sur le seul volet de l'observation touristique montre combien la professionnalisation de l'OTI est importante. Elle conditionne en tous points les retombées économiques que la richesse de notre territoire mérite de voir croître au fil des nombreuses actions entreprises.



Vous reconnaissez-vous ?

Années 97/98

